



COMMUNE DE
CHALAIS

CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 2, MAI 2021

LÉGISLATURE 2021 – 2024



DANS CE NUMÉRO

- 3** Edito
- 4** PV de l'assemblée primaire communale du 11 janvier 2021
- 7** Décisions du Conseil
- 8** Nouvelles commissions
- 13** Comptes communaux 2020
- 25** Vie locale



Assemblée primaire communale 2021

RENDEZ-VOUS LE 7 JUIN

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée,
à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 7 juin 2021 à 20 h 00

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 11 janvier 2021
2. Comptes de l'exercice 2020
 - ◀ Présentation
 - ◀ Rapport du réviseur qualifié
 - ◀ Approbation
3. Rapport des Chefs de Départements
4. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées une demi-heure après l'assemblée.

LES CENT PREMIERS JOURS...

Au moment de prendre la plume, cent jours se sont écoulés depuis notre entrée en fonction. C'est une étape symbolique, propice à faire le point sur les premiers pas de ce nouveau conseil et les miens à la présidence de notre commune. Cent jours menés au pas de charge, entre séances, rencontres, contacts, discussions nourries, reprises de dossiers, négociations, découvertes d'opportunités mais aussi d'écueils à éviter.

Passionnant, c'est le mot qui me vient spontanément à l'esprit. Du courage, de l'audace, de la patience et de la persévérance, ce sont les qualités que nous devons cultiver. Quant à notre administration, c'est à une présence et à un style forcément différent qu'elle devra s'accoutumer. Avec une nouvelle secrétaire communale, un nouveau chef des finances, un conseil majoritairement renouvelé et une nouvelle présidence, le travail ne manque pas et je tiens à les remercier toutes et tous pour leur engagement. Ces premiers mois à leurs côtés ont été riches d'informations et d'échanges. J'ai découvert une administration et des collaboratrices et collaborateurs soucieux du travail bien fait et conscients des attentes de nos concitoyennes et concitoyens. C'est au service de notre population et bien sûr à l'écoute de ses besoins et consciente de ses attentes que notre administration doit fonctionner.

C'est dans ce même esprit que la nouvelle organisation de notre destination touristique Vercorin devra oeuvrer. Héritage d'une stratégie développée et souhaitée par les conseils précédents, la gouvernance mise en place doit favoriser les synergies entre tous les partenaires intéressés et impliqués au développement de notre village. Les intérêts villageois devront être préservés, Vercorin n'étant pas seulement une destination touristique mais un village qui doit garder son âme, sa qualité de vie et son authenticité.



Notre nouveau conseil a établi la feuille de route de ces quatre prochaines années. C'est d'un bon pas, en toute transparence et avec la volonté d'impliquer fortement notre collectivité, que nos propositions seront amenées, décidées, réalisées ou peut-être rejetées. Des commissions thématiques permanentes seront créées (voir page 8). Des aspects sociaux, environnementaux, de mobilité ou encore de gouvernance y seront traités. D'autres commissions de projets plus ponctuelles devront proposer des solutions concrètes, rapides et efficaces pour nos taxes, nos déchets ou encore pour l'aménagement de nos places et quartiers.

En page 7, vous trouverez un résumé de quelques décisions prises par votre nouveau conseil. Pas de grandes révolutions, mais des adaptations et des changements de positions que nous espérons plus proches de vos attentes et de vos besoins.

Pour terminer, ce sont les comptes 2020 que vous découvrirez également dans ce Chalais Info. Le bénéfice inattendu de cet exercice nous a permis de créer des provisions. Elles pourraient nous servir à absorber une partie des baisses fiscales à craindre ou à soutenir nos sociétés et nos entreprises.

Je vous souhaite à toutes et à tous un magnifique été qui, je l'espère, nous permettra de retrouver convivialité et partage.

◀ Votre Présidente

Procès-verbal

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 11 JANVIER 2021

Sans la crise sanitaire, cette assemblée primaire se serait tenue en décembre 2020 et aurait permis à l'ancien Conseil et plus particulièrement à l'ancien Président Alain PERRUCHOUD de prendre congé officiellement de sa fonction. Afin d'y remédier, cette première partie d'assemblée non officielle a été voulue et décidée conjointement par l'ancien et le nouveau Conseil.

M. Alain PERRUCHOUD, ancien Président de la commune, prend la parole et remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation à cette assemblée malgré le Covid-19.

L'ancien Président adresse ses sincères remerciements à tout le personnel communal pour l'excellente collaboration pendant ses vingt années d'engagement au service de la collectivité et plus particulièrement à M. François ZUBER, l'ancien secrétaire communal pour son dévouement durant ses 43 ans d'activité. Il relève également l'excellente entente qui a régné au sein de son dernier Conseil durant la législature écoulée. Il souhaite une très belle retraite politique aux deux conseillers qui ne poursuivront pas dans leur fonction, MM. Olivier HUGO et Jérôme PELLISSIER et félicite Mme Martine PERRUCHOUD HOFSTAEDTER et M. Patrick RUDAZ pour leur très belle élection. Pour terminer, il exprime sa reconnaissance et ses remerciements à sa famille et à ses amis pour le soutien qu'ils lui ont apporté pendant toutes ces années de présidence.

Après avoir remis les cadeaux de départ à ses anciens collègues, il cède la parole à la nouvelle Présidente, Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN et souhaite une excellente année 2021 à toute l'assemblée.

La nouvelle Présidente ouvre officiellement cette assemblée primaire, salue les 69 participant-e-s, leur souhaite la bienvenue et constate que la convocation a été affichée au pilier public comme requis par la loi sur les communes. Elle précise également que cette assemblée est organisée dans le respect de l'ordonnance fédérale COVID-19, situation particulière ainsi que selon les directives cantonales en vigueur.

Tout d'abord, elle relève l'important développement de la commune, les nombreux projets et infrastructures qui ont été réalisés. La Commune de Chalais offre une très belle qualité de vie et de multiples opportunités à ses habitants. Elle exprime sa reconnaissance à l'ancien Président, à ses anciens collègues et à ses prédécesseurs. Elle remercie également l'ancien Président pour son support et sa disponibilité, et toutes les citoyennes et tous les citoyens qui lui ont accordé leur confiance. Elle félicite les nou-

velles et nouveaux élu-e-s et cède la parole au Vice-Président, M. Patrick RUDAZ.

Le Vice-Président, remercie également Alain PERRUCHOUD, relève quelques projets qu'ils ont portés en commun et lui souhaite bon vent pour sa vie future en lui remettant un cadeau. Un grand applaudissement suit par l'assemblée.

La Présidente propose la nomination de Mme Isabelle TORNARE et M. Ilyan PETOUD, en qualité de scrutateurs officiels.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour de cette assemblée primaire qui aurait dû initialement se tenir en décembre 2020 et dont son contenu a été adopté par l'ancien conseil communal.

- 1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 24 août 2020**
- 2. Règlement pour la constitution et utilisation d'un fonds suite à une donation**
 - Présentation
 - Approbation
- 3. Budget 2021**
 - Informations et présentation
 - Approbation
- 4. Divers**

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 24 AOÛT 2020

Personne ne demande la lecture du procès-verbal et il est approuvé sans remarques. La Présidente remercie M. François ZUBER pour sa dernière rédaction.

2. RÈGLEMENT POUR LA CONSTITUTION ET UTILISATION D'UN FONDS SUITE À UNE DONATION

Le 2 juin 2020, la Commune de Chalais a signé, avec une personne désireuse de rester anonyme, une convention de donation portant sur la somme de 3 millions de francs.

Cette convention prévoit notamment que la commune est libre d'utiliser cet argent comme elle l'entend.

Le Conseil municipal souhaite que cet argent profite au mieux à la collectivité chalaisarde et en particulier au village de Vercorin.

Afin de pouvoir porter le montant de cette donation au bilan de la commune, le Conseil municipal décide la création d'un fonds, régi par le présent règlement.

La Présidente donne connaissance des articles de ce règlement et annonce qu'il devra aussi être approuvé par l'Assemblée primaire bourgeoise d'ici fin mars 2021.

M. Jean-Yves PERRUCHOUD conteste la teneur de l'art. 1 « Constitution du fonds » qui mentionne que le fond est inscrit à l'actif du bilan au lieu du passif. Aussi, il soulève que le règlement n'est pas assez détaillé (manque de type de bénéficiaires ou de projets, absence d'indications sur un rapport annuel). Il suggère une modification du règlement qui préciserait, entre autre, ces différents éléments.

La Présidente remercie M. Jean-Yves PERRUCHOUD pour sa lecture attentive et confirme l'erreur de retranscription dans le texte soumis à l'assemblée primaire concernant l'actif du bilan. Elle répond à M. Jean-Yves PERRUCHOUD que c'était clairement la volonté de l'ancien Conseil de ne pas inscrire d'éléments trop contraignants dans ce règlement. Elle précise que la commune devra, tel que mentionné dans le règlement, cofinancer par le budget ordinaire tous les projets supportés par le fonds. Ce cofinancement est un garde-fou suffisant qui garantit une utilisation rationnelle et en faveur de la collectivité.

Afin de corriger le règlement soumis à approbation, la Présidente propose les deux amendements suivants :

- Préambule : Afin de pouvoir porter le montant de cette donation au passif (qui remplace à l'actif) du bilan...
- Art. 1 – Constitution du fonds

Le fonds est constitué par l'entier de la donation soit le montant de 3 millions de francs.

Il est inscrit au **passif** (qui remplace à l'actif) du bilan de la Commune de Chalais.

Après l'adoption de ces deux amendements, la Présidente soumet au vote à main levée le Règlement pour la constitution et l'utilisation d'un fonds suite à une donation.

Le Règlement amendé pour la constitution et l'utilisation d'un fonds est accepté à l'unanimité par l'assemblée primaire communale.

3. BUDGET 2021

La Présidente entame la présentation par les résultats globaux du budget 2021 (en bas de page).

Elle présente le détail des investissements prévus durant cette année 2021 et situe les travaux sur les cartes topographiques de nos villages. Les principaux chantiers sont :

- la dernière étape de l'aménagement du chemin du Tour du Mont à Vercorin
- la construction du dépotoir de crue sur la Réchy, au Pichiou
- la réfection de la route forestière du Ban
- la dernière étape des travaux de réfection de la rue Vallet à Vercorin
- la réalisation de la digue de protection du Torrent des Taillis
- la finalisation de l'aménagement de l'UAPE, crèche et nurserie à Chalais.

	Fonctionnement		Investissement	
Charges / Dépenses	Fr.	15'419'230.-	Fr.	3'912'000.-
Revenus / Recettes	Fr.	17'776'530.-	Fr.	1'612'000.-
Marge d'autofinancement	Fr.	2'357'300.-		
Amortissements comptables	Fr.	2'325'500.-		
Excédent de revenus	Fr.	31'800.-		
Investissements nets			Fr.	2'300'000.-
Excédent de financement		57'300.-	Fr.	

De plus, la Présidente annonce qu'il est prévu de prélever un montant total de CHF 383'500.-- dans le fonds « Donation » pour les quatre projets d'investissement suivants :

le chemin du Tour du Mont à Vercorin
l'éclairage public au centre de Vercorin (modernisation des lanternes)
la clôture autour des jardins de Vercorin et
la rue Edouard Vallet à Vercorin
qui ramène le montant total d'investissements à CHF 1'916'500.-- à charge de l'exercice 2021.

Enfin, la Présidente donne connaissance, avec toutes les réserves d'usages, du budget prévisionnel pour les 4 prochaines années. A fin 2025, l'endettement communal devrait avoisiner les 9 millions.

M. Ernest RICHON demande de ne pas oublier de faire bénéficier les villages de plaine du fonds « Donation ». La Présidente le rassure qu'il reste un solde de 2,6 millions et que le nouveau Conseil sera attentif à ce que les projets financés par ce fonds profitent bien à toute la collectivité.

Il n'y a pas d'autre question et la Présidente soumet ensuite au vote à main levée le budget 2021, que l'assemblée approuve à l'unanimité.

La Présidente passe la parole au nouveau Conseil municipal qui remercie les citoyennes et citoyens qui les ont élus. Chaque membre présente le dicastère dont il-elle sera responsable ainsi que certains projets.

4. DIVERS

M. Christophe PERRUCHOUD souhaite la bienvenue au nouveau Conseil communal, au Vice-Juge M. Pascal VEILLON ainsi qu'à M. Stéphane RUDAZ, Juge de commune.

Il remercie M. Alain PERRUCHOUD ainsi que M. Olivier HUGO pour l'excellent développement de la Commune de Chalais. Un devoir accompli avec beaucoup de ténacité et de courage pendant 20 et 12 ans de service et qui mérite un tonnerre d'applaudissement. Aux nouvelles et nouveaux élu-e-s il leur souhaite plein de succès dans leur nouvelle fonction.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente est désolée de clore cette assemblée sans pouvoir partager le verre de l'amitié avec les participant-e-s et les remercie de leur attention.

Puis, elle souhaite à toutes et tous une bonne et heureuse année 2021 qu'elle espère plus douce et sous de meilleurs auspices que celle écoulée.

L'Assemblée est close à 21 h 25.

◀ La Présidente:
Sylvie MASSEREY ANSELIN

◀ La Secrétaire :
Colette BALMER

SORTIE DES BOURGEOIS-ES

La traditionnelle sortie des bourgeois-es est malheureusement reportée en 2022.

Nous espérons d'ici là que la situation sanitaire permette d'organiser cette journée en toute convivialité, sans contraintes et restrictions.

Le Conseil bourgeoisial et
la Commission bourgeoisiale

VOTRE CONSEIL A DÉCIDÉ :



(En marge des affaires courantes liées à notre territoire, constructions, travaux publics, affaires sociales, finances, tourisme...)

- De revoir le calendrier du processus de fusion en reportant à 2029 l'échéance initialement prévue pour 2025; au printemps 2023 un scrutin populaire permettra de décider de l'opportunité de poursuivre ou d'abandonner ce processus. Des ateliers participatifs seront organisés durant l'année 2022.
- De créer de nouvelles commissions thématiques composées sur la base d'un processus de recrutement que nous espérons le plus large et le plus juste possible. (Page suivante)
- De se mobiliser pour conserver l'office postal de Chalais.
- De revoir la politique en matière de gestion de nos factures avec un abaissement des frais de rappels et la possibilité, sous conditions strictes, d'accorder à nouveau des facilités de paiement.
- De lancer un processus participatif pour dessiner l'aménagement final de la place centrale de Vercorin en invitant les représentants de quatre associations actives sur Vercorin.
- De modifier l'aménagement intérieur de la future crèche-UAPE de Chalais afin de répondre plus justement aux besoins des professionnels de la petite enfance ainsi qu'à ceux des parents et enfants, futurs utilisateurs de cette nouvelle infrastructure.
- D'analyser les besoins futurs de la crèche-UAPE de Vercorin afin d'anticiper l'acquisition ou la construction d'un nouveau local.
- D'offrir aux nouveaux jeunes retraités de notre commune une soirée au Cabaret Edelweiss sur le même modèle que ce que nous faisons déjà pour nos jeunes promus civilement.
- De prendre en compte les nuisances subies par les riverains des éco-points. D'autres emplacements ou solutions sont actuellement à l'étude. Dans l'intervalle, une fermeture le dimanche des éco-points de plaine a été décidée.
- D'impliquer plus concrètement la commission bourgeoise dans la gestion des affaires courantes de la Bourgeoisie; la séparation des conseils communaux et bourgeoisiaux devrait être proposée durant cette législature.
- D'autoriser la création d'un marché bio itinérant; l'exploitant souhaite proposer à la population de nos trois villages et de notre hameau des produits issus de l'agriculture biologique.

NOUVELLES COMMISSIONS THÉMATIQUES & PROJETS

Actuellement au nombre de trois, les nouvelles commissions thématiques seront composées de neuf membres dont la présidence de la commission. Quatre places sont proposées aux quatre partis politiques ou liste qui ont obtenu le quorum lors des dernières élections communales d'octobre 2020, le PDC, Vision commune, l'UDC et le PS Verts gauche citoyenne. Quatre places sont réservées pour des citoyennes et citoyens non issus de partis politiques.

Au programme des commissions thématiques pour cette prochaine législature :

Institution & Population

Présidée par Sylvie Masserey Anselin

La commission aura pour mission de proposer des règles d'utilisation et d'affectation du fonds donation. Elle devra repenser notre système décisionnel et de gouvernance afin d'impliquer plus concrètement la population. Elle traitera également des liens entre l'institution communale et la population, en termes de communication, de services à la population ou encore de digitalisation.

Contact: presidence@chalais.ch

Economie & Commerce

Présidée par Martine Perruchoud Hofstädter

La commission traitera de tous les sujets et questions liées aux activités économiques locales. Courroie de transmission entre les entreprises et les commerces qui exercent sur la commune et les élus communaux, elle devra participer à la mise en place de conditions cadres favorables au développement économique équilibré de la commune. Dans l'idéal, ses membres devraient être issus des milieux directement concernés.

Contact: martine.perruchoud@chalais.ch

Mobilité & Environnement

Présidée par Valérie Savioz

La commission a pour objectif d'amener des solutions pertinentes en termes de mobilité et d'environnement. Notamment en étudiant le réseau routier afin d'en définir les besoins spécifiques et dans le but d'y inclure plus de sécurité et de mobilité douce. Elle souhaite également apporter des alternatives en termes de recyclage et promouvoir la préservation de la biodiversité ainsi que la protection des espaces naturels.

Contact: Valerie.savioz@chalais.ch

Actuelles commissions projets en cours ou futures (évolutif) :

Aménagement place centrale de Vercorin,

présidée par Kilian Siggen

Taxes communales,

présidée par Kilian Siggen

Gestion des déchets,

présidée par Kilian Siggen

Taxes promotion touristique,

présidée par Martine Perruchoud Hofstädter

Nous vous invitons à faire part de votre candidature à l'une ou l'autre des trois commissions thématiques, par email ou par courrier, directement à l'attention des présidentes de ces commissions. Le délai pour porter sa candidature est fixé au 31 juillet 2021. Si le nombre des candidatures devait être supérieur au nombre de places à disposition, c'est un tirage au sort, mené sous la responsabilité de notre judicature qui déterminera les candidatures retenues. Pour les places à disposition des partis politiques ou listes, un courrier d'invitation sera directement adressé aux comités des partis.

Concernant les commissions projets, plus techniques ou spécifiques, ce sont les présidents de ces commissions qui en fixeront la composition.

POPULATION

Début d'un nouveau challenge

Après quatre mois passés au Conseil municipal de Chalais, j'ai pris la mesure de l'implication que demande une telle fonction. Le dicastère qui m'a été confié est vaste et intéressant. Je me suis familiarisée avec le fonctionnement d'une administration communale et j'ai identifié les attentes des habitants et des institutions envers leur conseillère en charge de la population.

Le rôle d'un conseiller municipal devient de plus en plus pointu et des connaissances dans de nombreux domaines sont nécessaires. Vous avez élu un Conseil dont les membres ont des compétences complémentaires, que ce soit par leurs professions, leurs âges respectifs ou encore leurs personnalités. Nous pouvons travailler avec bienveillance et ouverture dans l'intérêt des citoyens. Je m'en réjouis.

Dernière ligne droite pour l'ouverture de la nouvelle Crèche-Nurserie

En ce début de mandat, le suivi du dossier de la nouvelle crèche-nurserie occupe une place prépondérante. En collaboration avec notre responsable des structures d'accueil, l'architecte et le responsable du service technique de la commune, nous travaillons à ce que vous puissiez être pleinement satisfaits de cette magnifique structure qui sera opérationnelle en juin 2021.

La modification d'affectation de la crèche actuelle en vue de sa transformation en UAPE se fera durant ces deux prochains mois et nécessitera des travaux légers.

A Vercorin, une réflexion a été menée sur les jours et les heures d'ouverture de l'UAPE car le vendredi peu d'enfants sont inscrits. Lors de la prochaine rentrée scolaire, notre souhait est de la garder ouverte le vendredi également et d'amener des propositions afin de développer ce jour de faible affluence.



Du soutien et de l'encadrement pour les élèves

Dans le but de faciliter les échanges entre notre intervenante socio-éducative, les élèves, les parents et l'école et d'optimiser son temps de travail, nous avons étoffé son cahier des charges, en partenariat avec la direction de l'AEPECORG.

Les responsabilités attribuées à la personne en charge de la surveillance de la cour d'école de Vercorin, durant la pause de midi, ont également été précisées. Vous trouvez un portrait de l'intervenante socio-éducative dans ce Chalais-Info.

Je profite de ce rapport pour informer les parents que le cours de sensibilisation et prévention SIPE sera dispensé dès la rentrée prochaine aux élèves de 1 et 2H. Des informations complémentaires seront transmises, en temps voulu, par l'école.

Et au niveau sécurité ?

Le samedi 24 avril 2021 a eu lieu un cours d'instruction pour les sapeurs-pompiers du Vallon, dans les locaux du cycle d'orientation de Grône et aux alentours des bâtiments. A l'automne, le prochain cours sera organisé à Chalais. Nous nous réjouissons de les accueillir.

Selon une demande venant des enseignants nous allons mettre en place ces prochains mois un plan incendie dans les écoles de Chalais et de Vercorin. Les pompiers ainsi que le chargé de sécurité m'accompagneront et me conseilleront dans cette tâche.

Vous n'êtes sûrement pas sans savoir qu'un dramatique accident de parapente a coûté la vie à un homme de 35 ans durant le mois de mars. Je tiens à remercier les pompiers et la police pour leur engagement dans ces situations dramatiques. J'ai une pensée émue pour ce jeune homme et sa famille en écrivant ces lignes.

Les commissions se remettent en route

La commission des apprentis est déjà en place et fonctionne parfaitement. La commission de salubrité se met en place actuellement. C'est un sentiment plus qu'agréable que de se sentir soutenue par des personnes qui s'impliquent ainsi pour leur commune, merci aux membres !

Au plaisir de nos prochains échanges...

La bonne saison s'installe gentiment et avec elle un retour, certes frileux mais progressif, à une situation sanitaire un peu plus normale. Je vous souhaite de rester en bonne santé. Profitez de vos proches et de vos amis, éventuellement autour d'une table sur une des belles terrasses des cafés et restaurants de nos villages.

◀ Valérie Savioz

ECONOMIE

Vous l'avez lu dans les premières pages de ce Chalais Info, le Conseil a la volonté de mettre en œuvre plusieurs nouvelles commissions communales. En ce qui me concerne, je me réjouis de pouvoir instaurer un dialogue régulier avec les artisan-e-s, commerçant-e-s et autres entrepreneurs actifs sur la commune. Bien que mon dicastère touche l'économie dans son ensemble, jusqu'à présent j'ai le sentiment d'avoir assez peu eu l'occasion de contacts avec le tissu économique local et c'est une chose que j'avais à cœur de faire changer durant cette nouvelle législature. L'objectif est que cette commission puisse traiter de toutes les questions et sujets liés aux activités économiques locales, participer au développement équilibré et à la promotion de la commune et jouer le rôle de « courroie de transmission » entre celles et ceux qui exercent sur la commune et l'administration communale. Motivé-e à en faire partie? Alors signalez-vous sans tarder auprès d'un parti politique communal ou directement en me contactant !

UN STAND ITINÉRANT DE PRODUITS BIO

M. Léonard Zufferey, jeune agriculteur domicilié à Réchy qui a repris le domaine familial situé à Granges, nous a récemment contacté pour obtenir l'autorisation de vendre sa production biologique sur un stand itinérant dans les villages de la commune. Sa démarche nous a plu et le Conseil lui a accordé cette autorisation. Sans vouloir faire concurrence aux commerces installés, il s'inscrit exactement dans la tendance actuelle des circuits courts et de la vente directe de produits dont on sait où et comment ils sont cultivés. Ouvrez l'œil et vous pourrez faire votre marché de fruits et légumes frais à Réchy les mardis, à Vercorin les mercredis, à Chalais les jeudis et à Briey les vendredis (lorsque la route sera réouverte).

TOUR DU MONT

La première étape des travaux d'amélioration du Tour du Mont réalisée en 2019 nous a livré un sentier au cheminement aplani et élargi, très agréable, accessible aux plus jeunes, en poussette tout terrain, comme aux plus âgés et agrémenté de plusieurs bancs sur lesquels se détendre en admirant nos montagnes et la vallée. Durant ce printemps et jusqu'à la mi-juillet, c'est la deuxième partie des travaux qui se réalise, soit la pose de filets pare-pierres et de passerelles en bois sur une grande partie du tracé qui longe les falaises au-dessus de Briey. Durant ces travaux, le Tour du Mont n'est plus qu'un demi-tour puisqu'il faut retourner sur ses pas au niveau du chantier mais ne manquez pas sa réouverture. La balade en vaudra la peine, sur un sentier remis à neuf en profitant d'un peu de fraîcheur en forêt pendant les chaleurs estivales !... Voilà un exemple concret de notre engagement pour le bien-être

des habitants et des touristes, puisque le budget communal a financé ces travaux pour plus de 670'000 CHF.

DESTINATION VERCORIN

Vous l'aurez peut-être lu dans les médias, les 3 sociétés dans lesquelles la commune a une participation importante, Vercorin Tourisme SA, la société de la Télécabine de Vercorin et la société du Téléphérique Chalais-Vercorin, sont depuis le 1^{er} mai sous la responsabilité d'un directeur unique, M. Arthur Clivaz. C'est la concrétisation de l'évolution de gouvernance imaginée dans la stratégie touristique communale de fin 2018. M. Clivaz qui a contribué à l'établissement du masterplan de la destination aura à cœur d'atteindre les objectifs fixés pour son développement maîtrisé, dans l'esprit de « Vercorin, si proche, si nature ». De plus, l'assemblée générale de Vercorin Tourisme SA a entériné fin avril les résultats de la première année d'activité de la nouvelle société, renouvelé pour 4 ans le mandat des administrateurs en place et nommé un nouveau en la personne de M. Thomas Steiner, que le CA a désigné comme son président. Si cela vous intéresse, le



rapport d'activités annuel de Vercorin Tourisme SA est d'ailleurs disponible sur le site www.vercorin.ch.

Pour terminer, je souhaite ici saluer M. Frédéric Glassey, directeur de la Télécabine de Vercorin, qui a fait valoir son droit à une pré-retraite bien méritée mais qui restera actif pour certains projets de la société. Cela a toujours été un plaisir de collaborer avec lui et durant ces années, il n'a pas ménagé ses efforts pour le développement et l'amélioration des prestations de nos remontées mécaniques. Alors MERCI Frédéric et profite bien de ce temps libre retrouvé !

PIQÛRE DE RAPPEL

Vous habitez sur la commune de Chalais et possédez une maison, un appartement, chalet ou mayen ailleurs sur la commune, à Vercorin par exemple ? Ceci vous concerne s'il vous arrive de louer cette propriété pour des séjours de vacances.

En effet, selon la loi valaisanne sur le tourisme et notre règlement des taxes de séjour, une taxe de séjour est perçue auprès des hôtes qui passent la nuit sur la commune sans y être domiciliés. Et celui qui héberge des personnes assujetties est responsable de l'encaissement de cette taxe et de son versement à l'organe de perception. Ce qui signifie concrètement que si vous louez directement votre bien sur Airbnb, Booking ou une autre plateforme de ce type, vous devez encaisser les taxes de séjour auprès de vos « clients » et les reverser à Vercorin Tourisme qui en fera usage pour ses activités d'information, d'accueil, d'animation touristiques. En vous annonçant à l'office du tourisme, vous pourrez également faire bénéficier vos hôtes d'un carnet d'avantages justement concocté pour eux. Pour toute information, prenez contact avec l'office au 027 455 58 55 ou info@vercorin.ch.

◀ Martine Perruchoud Hofstädter



120 JOURS DE PROJETS À DÉCOUVRIR

A l'heure où j'écris cet article, le premier de ma législature, 120 jours se sont écoulés depuis ma prise de fonction. Durant ce laps de temps où j'ai passé plus d'heures à apprendre qu'à solutionner, les bases des 4 années à venir ont été bâties. Aujourd'hui, plus que d'un bilan, c'est de l'avenir dont je souhaite vous parler. 2 projets d'envergure sont notamment en cours.

LA RÈCHE

Tout le monde a encore en tête les images du drame de Chamossion et ses milliers de mètres cubes de terre et d'eau qui se déversent depuis nos sommets pour tout dévaster sur leur passage. Ces images ont fait prendre conscience de la nécessité politique d'accélérer les chantiers de sécurisation des cours d'eau.

Sur le territoire communal, 2 projets d'envergure doivent être menés à bien dans les prochaines années : le torrent des Taillis et la Rèche. Alors que le premier n'a pas encore débuté, les travaux de déboisement du futur dépotoir de la Rèche sont terminés. La suite de ce projet passera par la création d'un grand dépotoir en amont du village capable d'absorber une crue historique que nous n'avons, par chance, pas encore connue. Ces travaux, principalement financés par l'Etat du Valais, sont nécessaires afin de sécuriser le cœur du village de Réchy. Cette future tranchée qui peut inquiéter par son ampleur sera toutefois compensée par une réaffectation de l'actuel dépotoir (en aval du village) en zone renaturée. La place de pique-nique, démontée dans le cadre des travaux, sera déplacée quelque peu pour accueillir à nouveau amateurs de grillades et promeneurs du dimanche. Ce chantier titanesque qui remodelera une partie de notre rivière se déroulera en 5 phases pour se terminer, normalement, en 2025.

LES ACCÈS À VERCORIN

Les futurs travaux sur le pont de Niouc dans le Val d'Anniviers (2022) auront pour conséquence de déplacer le trafic de toute la vallée dans notre station durant quelques mois. Afin de per-

mettre une circulation fluide divers chantiers sont en cours sur nos routes cantonales.

La route Chalais – Briey verra 2 de ses épingles agrandies pour permettre non seulement aux bus de monter sans y rester coincés mais aussi aux voitures de croiser plus facilement.

La route Vercorin – Pinsec, dont l'état était devenu quasiment impraticable, devrait se refaire une beauté pour accueillir les véhicules sur un nouvel enrobé aplani et sans nids de poule.

Ces travaux ont pour conséquence d'enclaver quelques temps notre station. Toutefois, ces désagréments devraient très rapidement être oubliés quand nous pourrions profiter d'une infrastructure routière améliorée et remise à neuf.

MAIS ENCORE

Une commission ayant pour objectif de repenser nos éco-points sera mise sur pied en fin d'année. Dans le même ordre d'idées, une consultation regroupant différents acteurs touristiques et villageois aura lieu dans le courant du mois de mai afin de se prononcer sur l'avenir du centre de Vercorin. Les futurs bacs à fleurs, bancs et une possible amélioration de la fontaine y seront notamment discutés.

Ces projets d'envergure principalement financés par le canton en cachent une multitude d'autres de moyenne taille. La poursuite des travaux dans la rue Edouard-Vallet, la remise en état de diverses routes forestières, le remplacement des conduites d'eau potable, d'égout, d'eau claire et la progression des conduites de gaz à Vercorin et tant d'autres nous permettent de garder l'infrastructure de notre commune à un haut niveau d'excellence !

◀ Kilian Siggen



Exercice 2020

COMPTES COMMUNAUX

PREAMBULE

L'année 2020 restera indéniablement dans la mémoire collective comme le début de la crise sanitaire du COVID-19. Si les conséquences sociales et économiques à moyen ou long terme de cette pandémie mondiale ne peuvent encore être totalement mesurées, cet élément extraordinaire majeur a eu une influence mesurée sur les comptes 2020 de la Commune de Chalais. A la lecture détaillée des comptes du dernier exercice, les mesures concrètes prises par le Conseil municipal en soutien aux acteurs économiques locaux influencent évidemment le résultat. Dans un registre nettement plus positif, l'année 2020 a été marquée par une donation de CHF 3 millions qui a permis la constitution d'un fonds pour l'intégralité de ce montant. Outre un certain écho médiatique, cette donation a déjà fait l'objet de l'acceptation d'un règlement concernant l'utilisation de ce fonds lors de la dernière Assemblée primaire. Que ce généreux donateur, qui désire rester anonyme, en soit encore ici chaleureusement remercié. Enfin, il s'agit des derniers comptes de la précédente législature. Il échoit au Conseil municipal, sorti des urnes l'automne dernier et pour la période 2021-2024, de vous présenter ces comptes 2020.

MESSAGE INTRODUCTIF

Même si la marge d'autofinancement et le résultat final de l'exercice 2020 marquent un retrait par rapport à 2019, les comptes 2020 de la Commune de Chalais peuvent être qualifiés de très bons. En chiffres absolus, les écarts importants pour le total des charges et revenus entre les comptes et le budget s'expliquent en grande partie par la donation de CHF 3 millions susmentionnée. La perception de la nouvelle taxe de séjour forfaitaire a également engendré une augmentation des chiffres dans les charges et les revenus pour quelque CHF 400'000.-. Concernant les charges, le solde de l'écart entre le budget et les comptes s'explique notamment par le total de l'amortissement du patrimoine administratif de CHF 1'115'500.- (CHF 918'500.- pour les titres de Télévercorin SA) contre un montant budgété de CHF 412'000.-. Au cours de l'exercice sous revue, une attention particulière a été apportée au suivi des débiteurs. L'apurement de ce poste important du bilan ainsi qu'une appréciation très prudente du risque a conduit à enregistrer un montant de quelque CHF 130'000.- supérieur au budget. Pour ce qui concerne les revenus, la différence principale entre les comptes et le budget concerne les recettes fiscales avec un écart d'environ CHF 1'530'000.-. Il est à noter que l'estimation des recettes fiscales a été effectuée selon les mêmes critères que pour l'exercice 2019. Ces recettes sont toujours estimées avec prudence et aucune réserve latente n'a été dissoute en 2020.

En chiffres absolus, les investissements nets se montent à quelque CHF 2'980'000.-, en dépassement de CHF 248'000.- par rapport au budget. Cependant, ces chiffres nécessitent une analyse plus détaillée. En terme de dépenses, des investissements pour CHF 3'037'000.- ont été effectués, soit pour un montant inférieur de CHF 437'000.- par rapport au budget. Une réalisation importante concerne l'UAPE de Chalais pour un montant conforme au budget, soit CHF 1'032'000.-. Les principaux écarts concernent la participation au chemin d'accès de Sigéroulaz pour CHF 60'000.-. Le poste « Correction des eaux » qui prévoyait un investissement de CHF 667'000.- a vu des travaux effectués pour CHF 49'000.- seulement. Ces travaux sont reportés à 2021 et le budget 2021 en tient compte. Pour ce qui est des revenus, le budget prévoyait des revenus pour CHF 741'800.- alors qu'ils ont été effectifs pour CHF 57'000.- seulement, soit un écart de quelque CHF 685'000.-. Cette différence significative s'explique principalement par des subventions non reçues pour cause de report des réalisations dans le poste « Correction des eaux ». Un revenu de CHF 160'000.- était budgété comme revenu pour les taxes de raccordements à l'eau potable et aux égouts alors que l'on a enregistré une charge de CHF 145'000.-. Cette différence est liée à un changement de procédure de facturation pour les raccordements des nouvelles constructions. Ce changement de procédé ne va affecter que l'exercice 2020.

Le Conseil communal a approuvé les comptes 2020 en séance du 11 mai 2021.

RESULTATS

Les comptes 2020 de la Commune bouclent avec un résultat final de CHF 445'464.77 (2019 CHF 1'194'745.84) pour un budget de CHF 33'250.- et une marge d'autofinancement de CHF 2'371'849.85 (2019 CHF 3'007'305.40) pour un budget de CHF 1'873'250.-.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement avant amortissements comptables présente un total de revenus de CHF 20'631'016.09 et de charges de CHF 18'259'166.24. Ce résultat a permis des amortissements ordinaires à hauteur de CHF 1'926'385.08 ou 10 % de la valeur résiduelle des actifs.

La présentation des comptes respecte les dispositions contenues dans la loi sur les communes du 05.02.2004 et dans l'ordonnance sur la gestion financière du 16.06.2004 (OGFco).

Compte de fonctionnement par tâche

2020

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- fr.	18'259'166
Revenus financiers	+ fr.	20'631'016
Marge d'autofinancement	= fr.	2'371'850

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement	+ fr.	2'371'850
Amortissements ordinaires	- fr.	1'926'385
Excédent de revenu (+) ou de charges (-)	= fr.	445'465

Compte des investissements

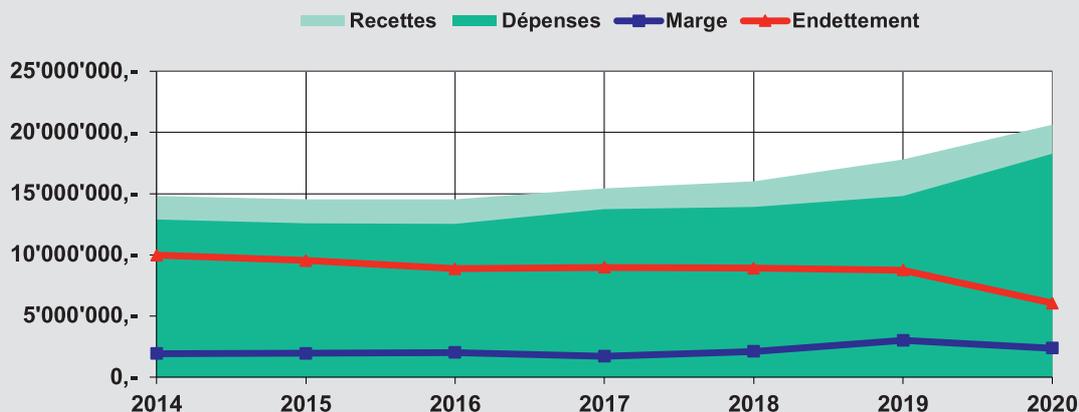
Dépenses	+ fr.	3'037'251
Recettes	- fr.	56'866
Investissements nets	= fr.	2'980'385

Financement

Marge d'autofinancement	+ fr.	2'371'850
Investissements nets	- fr.	2'980'385
Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement	= fr.	-608'535

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses	12'876'379.-	12'562'516.-	12'506'423.-	13'712'800.-	13'913'353.-	14'791'114.-	18'259'166.-
Recettes	14'799'895.-	14'511'509.-	14'516'846.-	15'417'109.-	16'016'117.-	17'798'419.-	20'631'016.-
Marge	1'923'516.-	1'948'994.-	2'010'423.-	1'704'310.-	2'102'764.-	3'007'305.-	2'371'850.-
Endettement	9'971'168.-	9'538'791.-	8'868'142.-	8'978'553.-	8'913'876.-	8'756'865.-	6'452'213.-



L'aperçu des éléments du compte annuel ci-après présente de manière condensée les principaux états financiers de l'exercice :

Charges		Comptes 2020	Budget 2020	Ecart	Remarque
0	Administration générale – Donation – Attribution financement spécial	3'000'000.-	-	3'000'000.-	a
2	Enseignement et formation – Ecole primaire - Contribution pour les élèves	1'073'864.-	948'000.-	125'864.-	b
2	Enseignement et formation – Cycle d'orientation de Grône	424'705.-	347'000.-	77'705.-	c
3	Culture, loisirs et culte – Espace Bozon	193'778.-	153'500.-	40'278.-	d
5	Prévoyance sociale – Crèche UAPE Chalais - Vercorin	400'293.-	294'000.-	106'293.-	e
5	Prévoyance sociale – Amortissement ordinaire	201'887.-	156'000.-	45'887.-	f
6	Trafic – Entretien du réseau routier communal	286'806.-	190'000.-	96'806.-	g
6	Trafic – Subventions accordées transports	208'960.-	345'000.-	-136'040.-	h
7	Protection et aménagement de l'environnement – Entretien du réseau d'eau potable	262'645.-	181'000.-	81'645.-	i
7	Protection et aménagement de l'environnement – UTO - Déchetterie intercommunale	99'642.-	216'000.-	-116'358.-	j
8	Tourisme – Ristourne de la TSF à Vercorin Tourisme	434'511.-	-	434'511.-	k
8	Tourisme – Dépenses à caractère touristique	103'905.-	52'000.-	51'905.-	l
9	Finances et impôts – Pertes sur débiteurs (impôts)	277'647.-	140'000.-	137'647.-	m

CHARGES

Le total des charges de fonctionnement se monte à CHF 18'259'166.24.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau ci-après :

- a/ Constitution du Fonds Donation pour CHF 3'000'000.-. Evénement évidemment imprévisible donc sans budget. Aucune incidence sur le résultat, la charge est compensée par un produit du même montant.
- b/ La facture finale de l'Etat du Valais mentionne une charge relative à l'exercice 2019 pour un montant de CHF 62'504.-. Le budget 2020 a été établi sur une base de 277 élèves alors que la facturation effective mentionne 294 élèves pour 2020.
- c/ Le budget 2020 a été calculé avec un coût annuel/élève de CHF 4'500.- alors que le coût effectif a été de CHF 5'200.-. Le budget a été visiblement sous-évalué, la charge effective de l'année 2019 se montait déjà à CHF 431'430.-.
- d/ Le dépassement budgétaire de quelque CHF 40'000.- s'explique par la rénovation de la place de jeux de l'Espace Bozon pour plus de CHF 60'000.-. Ces charges ont été laissées dans le compte de fonctionnement et non passées en investissement.
- e/ Le Conseil municipal a accepté d'octroyer une aide exceptionnelle de CHF 60'000.- en raison du COVID-19. De plus, le CMS de Sierre a apporté une correction à la délimitation des dates de l'exercice comptable pour le calquer sur l'année civile. Du coup, l'exercice 2020 comporte des charges pour 13 mois.

Revenus	Comptes 2020	Budget 2020	Ecart	Remarque
0 Administration générale – Donation	3'000'000.-	-	3'000'000.-	a
1 Sécurité publique – Part des privés au frais de géomètres	-3'919.-	39'000.-	-42'919.-	b
8 Economie publique – Perception de la TPT	-13'328.-	70'000.-	-83'328.-	c
8 Economie publique – Perception de la TSF	434'511.-	-	434'511.-	d
9 Finances et impôts – Perception des impôts divers – Personnes physiques	10'730'183.-	9'203'600.-	1'526'583.-	e
9 Finances et impôts – Perception des impôts divers - Personnes morales	579'082.-	650'000.-	-70'918.-	f

f/ Le budget d'amortissement était sous-évalué pour cette rubrique. L'augmentation de l'amortissement est liée à la réalisation de l'UAPE de Chalais pour un montant de CHF 1'032'000.- sur l'exercice.

g/ Ce dépassement budgétaire s'explique principalement par des mesures urgentes dans le secteur des Ziettes pour un montant d'environ CHF 54'000.- et la reprise des épingles de Tracuit pour CHF 44'000.-.

h/ Les dépenses relatives aux transports publics sont inférieures de CHF 55'000.- par rapport au budget à cause de la mise en service effective des bus sierrois en fin d'année 2020 seulement. Les transports touristiques et nocturnes sont également inférieurs au budget pour CHF 81'000.- pour des raisons liées au COVID-19.

i/ Alors que le budget prévu pour les fuites sur le réseau d'eau potable était de CHF 67'000.-, les dépenses effectives ont été de l'ordre de CHF 143'000.-, ce qui explique en grande partie le dépassement sur ce poste.

j/ Pour cette rubrique, les tonnages effectifs ont été considérablement inférieurs aux prévisions plutôt pessimistes.

k/ Il s'agit du premier exercice où la Commune s'occupe de la perception de la nouvelle taxe de séjour forfaitaire. La perception de cette taxe a rapporté un montant de CHF 434'511. Ce poste n'a aucune influence sur le résultat, le 100% de cette taxe a été restitué à Vercorin Tourisme SA et engendre par conséquent une charge équivalente au revenu.

l/ Une attribution exceptionnelle liée au COVID-19 de CHF 50'000.- décidée par le Conseil municipal justifie ce dépassement budgétaire.

m/ La poursuite de l'assainissement du poste débiteurs au bilan au cours de l'exercice 2020 a engendré un dépassement budgétaire de CHF 257'647.-. La dissolution de la provision sur débiteurs au 31.12.2020 de CHF 120'000.- a permis de ramener ce dépassement à CHF 137'647.-.

En ce qui concerne la masse salariale 2020, le budget a été globalement respecté. Les différences visibles sur certains comptes proviennent pour l'essentiel d'une ventilation différente de celle prévue lors de l'élaboration du budget, entre les différents dicastères.

REVENUS

Le total des recettes de fonctionnement se monte à CHF 20'631'016.09.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau ci-dessus :

a/ Cet écart budgétaire est relatif à l'écriture comptable de la réception de la donation de CHF 3'000'000.-. Comme expliqué dans les notes sur les charges, cet écart n'impacte aucunement le résultat.

b/ Cet écart est lié au changement du mode de facturation des honoraires de géomètres et taxes de raccordements aux réseaux d'eaux potables et usées pour les nouvelles constructions. Le montant négatif résulte de la correction des factures établies sur les exercices précédents. Tout rentrera dans l'ordre à partir de l'exercice 2021.

c/ Sur décision du Conseil municipal, il a été renoncé à percevoir la TPT 2020 à titre de mesure concrète de soutien aux acteurs économiques locaux dans le cadre de la crise sanitaire en cours. Le montant négatif résulte de corrections de

la perception de la TPT sur les années antérieures. Il est à noter que, malgré l'absence de recettes sur ce poste, la contribution de CHF 70'000.- pour la TPT en faveur de Vercorin Tourisme SA prévue au budget a été honorée.

- d/ Comme déjà mentionné dans les notes sur les charges, il s'agit de la première année de perception de la taxe de séjour forfaitaire. Cet élément n'a aucune influence sur le résultat.
- e/ Cet écart résulte principalement des impôts effectivement notifiés et des prévisions de recettes fiscales excessivement prudentes.
- f/ En ce qui concerne les personnes morales, la situation sanitaire actuelle nous a amené à estimer les recettes fiscales à venir avec encore plus de retenue.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements du patrimoine administratif se montent à CHF 1'926'385.08. Pour ce qui concerne le patrimoine financier, il a été procédé à un amortissement de respectivement CHF 50'000.- et CHF 5'000.- sur les bâtiments de La Postale et de La Forge, ce qui est comparable aux amortissements 2019.

Un amortissement de CHF 142'000.- a été effectué sur les titres d'OIKEN SA ramenant leur valeur au bilan à CHF 1'260'000.-. Au cours de l'année 2020, des titres de Télévercorin SA ont été acquis pour un montant de CHF 490'000.- et vendus à Vercorin Tourisme SA pour CHF 199'500.-, ce qui donnait une valeur avant amortissement de CHF 3'818'500.-. Vu le résultat 2020, un amortissement de CHF 918'500.- a été effectué sur ces titres pour ramener la valeur au bilan à CHF 2'900'000.-. Il est à noter que la Commune a souscrit des nouveaux titres de Télévercorin SA pour un montant de CHF 708'400.- au début de l'année 2021.

Les articles 51 et suivants de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes précisent les principes applicables en matière d'amortissement. Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de 10% de sa valeur résiduelle. Des taux d'amortissement différenciés selon le type d'actifs et de la durée d'utilisation des installations sont autorisés sous réserve que le total des amortissements représente au minimum 10% du patrimoine administratif déterminant. Le taux d'amortissement 2020 s'établit à 10% en respect des dispositions en la matière.

Compte de fonctionnement par tâche

	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	4'233'085	3'085'231	1'310'210	91'340	1'044'096	99'946
Sécurité publique	752'480	139'585	751'200	176'300	651'039	195'352
Enseignement et formation	3'097'363	145'305	2'927'350	162'100	3'008'221	144'031
Culture, loisirs et culte	1'051'762	69'374	989'800	70'400	1'053'045	70'375
Santé	304'682	-	301'400	-	316'391	-
Prévoyance sociale	2'417'978	13'452	2'208'900	13'000	2'057'709	13'295
Trafic	2'350'622	216'630	2'500'600	208'500	2'647'416	311'489
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	2'870'089	2'552'569	2'885'340	2'476'000	2'910'792	2'622'783
Economie publique, yc services industriels	1'072'294	673'528	644'800	314'500	685'594	624'774
Finances et impôts	2'035'198	13'735'341	1'227'600	12'268'300	2'229'372	13'716'375
Total des charges et des revenus	20'185'551	20'631'016	15'747'190	15'780'440	16'603'673	17'798'419
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	445'465		33'250		1'194'746	

COMPTES DES SERVICES PUBLICS

Les comptes des services publics affichent un gain de financement global de CHF 160'687.-. En détail, le compte «Eau potable» présente un bénéfice de CHF 14'061.-, celui des «Egouts»,

un déficit de CHF 29'479.- et le compte «Hygiène» un gain de CHF 176'105.-. Les revenus de ces trois comptes sont respectivement de CHF 864'551.-, CHF 683'308.- et CHF 884'650.-.

Comptes séparés des services publics

2020

Eau potable

Amortissements cumulés de 1974 à 2019	11'507'793.-
Amortissement 2020	373'485.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2019	4'779'191.-
Résultat de fonctionnement 2020	387'546.-
Solde du compte séparé	6'714'541.-

Egouts

Amortissements cumulés de 1974 à 2019	4'280'412.-
Amortissement 2020	150'875.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2019	3'319'874.-
Résultat de fonctionnement 2020	121'396.-
Solde du compte séparé	990'016.-

Hygiène

Amortissements cumulés de 1974 à 2019	1'642'105.-
Amortissement 2020	43'000.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2019	-1'289'417.-
Résultat de fonctionnement 2020	219'1059.-
Solde du compte séparé	2'755'418.-

INDICATEURS FINANCIERS DE L'ETAT DU VALAIS

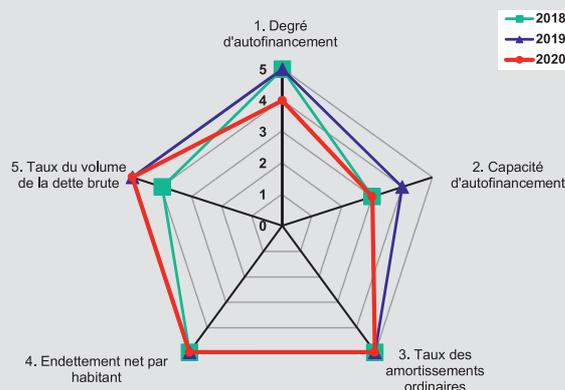
Le degré d'autofinancement (note:«Bien») indique que la Commune a pu financer ses investissements avec ses propres ressources à 79.6%.

La capacité d'autofinancement (note: «Satisfaisant») informe du montant qu'il reste à disposition, sur CHF 100.- encaissés, pour financer les investissements ou rembourser les dettes. Le taux 2020 de 11.8 % diminue par rapport à 2019.

Le taux des amortissements respecte les dispositions en la matière, d'où la note «Très bien».

L'endettement net par habitant est qualifié de «faible» puisqu'il se situe à CHF 1'822.- en diminution de CHF 662.- par rapport à 2019. Le taux du volume de la dette brute exprime le volume de la dette brute par rapport aux revenus financiers. Ce taux de 153.5 % nous vaut la note «Bien».

Graphique des indicateurs



COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Le compte des investissements affiche des dépenses brutes de CHF 3'037'250.93 couvertes à hauteur de CHF 56'865.85 par des recettes, pour donner un investissement net de CHF 2'980'385.08. Le financement de ces projets a été assuré à 79.6% par la marge d'autofinancement de l'exercice et l'insuffisance de financement se monte à CHF 608'535.23.

Les principaux investissements réalisés sont les suivants :

- La fin de la 1ère étape du Chemin du Tour du Mont pour un montant de CHF 62'468.- pour lequel une contribution de CHF 20'000.- de la Poste a été reçue.
- CHF 60'000.- pour le chemin d'accès à Sigéroulaz.
- Nouvelle UAPE de Chalais pour un montant de CHF 1'032'000. Le solde du crédit budgétaire disponible de CHF 33'218.- a été provisionné pour le paiement de factures à recevoir au 31.12.2020. Un budget de CHF 192'000.- est prévu au budget 2021 pour l'achèvement des travaux.
- Torrents, bisses et canaux – travaux réalisés pour CHF 48'846.-. Les travaux pour le Torrent du Taillis qui disposaient d'un budget de CHF 595'000.- sont reportés en 2021.
- Divers terrains pour un montant de CHF 163'833.- ont été acquis et vendus pour CHF 18'350.-.
- Convention Swisspeak – CHF 169'000.-.
- Participation communale à la 3ème correction du Rhône – CHF 19'268.-.

Le compte d'investissements se présente comme suit :

Compte des investissements par tâche

	Comptes 2020		Budget 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autorité générale	-	-	-	-
Sécurité publique	15'671-	-	-	-
Enseignement et formation	-	-	-	-
Culture, loisirs et culte	122'468	20'000	40'000	-
Santé	2'952	-	5'000	-
Prévoyance sociale	1'048'887	-	1'049'500	-
Trafic	1'160'482	164'031	1'140'000	65'000
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	517'791	-127'165	1'107'000	676'800
Economie publique, yc services industriels	169'000	-	133'000	-
Finances et impôts	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	3'037'251	56'866	3'474'500	741'800
Excédent de dépenses		2'980'385		2'732'700
Excédent de recettes		-		-

BILAN

Avec un excédent de revenus du compte de fonctionnement de CHF 445'465.-, la fortune nette de la Commune s'élève à CHF 6'281'865.-. L'endettement net se monte à CHF 6'452'213.-, soit CHF 1'822.- par habitant.

Le bilan au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

INFORMATIONS ANNEXES AUX COMPTES

Tableau synoptique des crédits d'engagement utilisés et encore disponibles (art. 30, al. 2, litt. D, OGFco) : - néant

Tableau des crédits complémentaires (art. 30, al. 2, litt. E, OGFco) : - néant

Annexe au bilan (art. 30, al. 2, litt. J, OGFco) comprenant les engagements conditionnels.

CONSIDERATIONS FINALES

Les comptes 2020, vu le contexte d'incertitude induit par la crise sanitaire peuvent être qualifiés de très bons. La marge d'auto-financement dégagée a permis, comme en 2019, de procéder à des amortissements significatifs du patrimoine financier. Cette situation permet d'aborder l'avenir avec une certaine sérénité. Le Conseil municipal devra toutefois, comme par le passé, être attentif à contenir les charges de fonctionnement et respecter les budgets d'investissements.

Chalais, le 12 mai 2021

Nicolas Derivaz / Sylvie Masserey Anselin

Aperçu du bilan et du financement

Etat 31.12.19 Etat 31.12.20

1 Actif	40'336'138	41'762'782
Patrimoine financier	24'119'138	24'691'782
10 Disponibilités	95'644	3'268'559
11 Avoirs	5'563'455	4'134'563
12 Placements	17'460'679	16'036'846
13 Actifs transitoires	999'360	1'051'814
Patrimoine administratif	16'217'000	17'271'000
14 Investissements propres	15'785'000	16'883'000
16 Subventions d'investissement	432'000	388'000
2 Passif	40'336'138	41'762'782
Engagement	32'876'003	30'943'995
20 Engagements courants	2'458'424	2'279'806
21 Dettes à court terme	-121'293	-1'492'412
22 Dettes à moyen et à long terme	26'883'422	27'341'422
23 Engagements envers des entités particulières	106'031	106'031
24 Provisions	1'851'268	1'738'536
25 Passifs transitoires	1'698'151	1'076'643
Financements spéciaux	1'623'735	4'536'922
28 Engagements envers les financements spéciaux	1'623'735	4'536'922
Fortune	5'836'401	6'281'865
29 Fortune nette	5'836'401	6'281'865



FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site www.chalais.ch.

BOURSES ET PRÊTS D'HONNEUR POUR ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS

Les demandes de subsides doivent être adressées sur formulaire ad hoc à commander auprès de l'Etat du Valais, Section des bourses et prêts d'honneur, av. de France 8, 1950 Sion (tél. 027 606 40 88) et envoyées dans les délais suivants :

- jusqu'au 25 juillet pour les personnes commençant leur formation en automne
- jusqu'au 20 février pour les personnes commençant leur formation au printemps

Plus d'informations sur le site www.chalais.ch (Services – Administration – Formation professionnelle) ou directement par email à l'Etat du Valais : decs-bourses@admin.vs.ch

COMMUNE DE CHALAIS – COMPTES 2020

	COMPTES 2020		BUDGET 2020		COMPTES 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	4'233'085	3'085'231	1'310'200	91'340	1'044'096	99'946
012 Exécutif	200'629		196'700		201'294	
020 Administration des finances et contrib.	383'852	430	369'500		277'127	
029 Administration générale, divers	3'632'604	3'084'801	728'000	91'340	548'674	99'946
098 Tâches non ventilées	16'000		16'000		17'000	
1 Sécurité publique	752'480	139'585	751'200	176'300	651'038	195'351
100 Cadastre	95'882	21'904	107'600	62'000	126'061	71'667
101 Justice divers		1'500		1'500		1'000
102 Police de l'habitant et étrangers	115'146	35'620	108'700	36'500	100'548	31'730
113 Corps de police locale	308'288	12'070	315'600	23'800	231'407	24'340
121 Tribunal de Sierre	10'281		10'000		9'977	
122 Chambre pupillaire	83'004		62'000		66'000	
129 Tribunal de Police			1'500		450	
140 Police du feu	51'387	44'808	86'000	42'000	46'120	46'172
160 Protection civile	54'821	23'683	27'800	10'500	35'473	20'442
198 Tâches non ventilées	33'671		32'000		35'000	
2 Enseignement et formation	3'097'363	145'305	2'927'350	162'100	3'008'220	144'030
210 Ecole primaire	2'075'536	101'846	1'963'950	120'100	1'980'460	107'000
211 Cycle d'orientation	704'585	7'200	649'000		701'397	
213 Ecole secondaire 2ème degré Ecole supérieure de commerce, collège	43'832	20'998	37'000	18'500	36'737	17'695
220 Ecoles spécialisées	37'487	360	17'400		21'116	
239 Autres tâches formation professionnelle	29'054	14'901	47'000	23'500	39'508	19'335
298 Tâches non ventilées	206'869		213'000		229'000	
3 Culture, loisirs et culte	1'051'762	69'374	989'800	70'400	1'053'044	70'375
300 Bibliothèque	150'605	15'080	148'400	15'000	146'266	11'918
303 Sociétés locales	108'728		95'300		96'395	
304 Ecoles de musique	9'750		23'000		9'573	
309 Autres tâches culturelles	91'072	25'350	89'400	25'000	92'541	26'350
330 Parcs publics et chemins pédestres	126'567	14'564	119'400	15'100	181'119	17'146
340 Sports	203'276	14'380	177'300	15'300	185'707	14'960
390 Eglise catholique romaine	197'377		180'000		172'287	
391 Eglise réformée évangélique	17'920		18'000		17'920	
398 Tâches non ventilées	146'468		139'000		151'233	

	COMPTES 2020		BUDGET 2020		COMPTES 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 Santé	304'682		301'400		316'390	
440 Centre médico-social régional	159'277		158'000		156'394	
450 Lutte contre les maladies - Alcool, drogues					8'592	
460 Prophylaxie dentaire	109'447		110'400		119'232	
490 Autres dépenses de santé	35'006		33'000		31'203	
498 Tâches non ventilées	952				967	
5 Prévoyance sociale	2'417'978	13'452	2'208'900	13'000	2'057'708	13'294
500 Agence AVS	14'791	13'452	15'400	13'000	15'464	13'294
520 Assurance maladie	372'133		368'000		394'201	
530 Prestations complémentaires AVS et AI	210'602		224'000		215'890	
540 Protection de la jeunesse	15'300		19'200		11'700	
541 Garderie d'enfants, crèches	519'928		404'300		370'745	
550 Handicapés	399'743		422'000		390'626	
570 Etablissement médico-social (EMS)	254'484		270'000		252'556	
580 Aide sociale individuelle	379'194		271'000		249'809	
582 Fonds cantonal pour l'emploi	39'993		40'000		38'264	
589 Autres tâches d'assistance	9'923		19'000		10'901	
598 Report des investissements	201'887		156'000		107'546	
6 Trafic	2'350'622	216'630	2'500'600	208'500	2'647'415	311'489
610 Routes cantonales	197'407		233'000		287'956	
620 Réseau des routes communales	783'753	5'778	725'000	1'500	987'741	87'721
621 Parkings et places de stationnement	34'917	74'107	19'400	84'000	19'103	89'403
622 Ateliers	43'026		51'200		53'833	
650 Entreprises de trafic régional	57'957		60'000		52'590	
651 Entreprises de trafic local	208'960		345'000		272'231	
698 Autres tâches relatives au trafic	1'024'602	136'745	1'067'000	123'000	973'959	134'364
7 Protection et aménag. de l'environnement	2'870'089	2'552'569	2'885'340	2'476'000	2'910'792	2'622'782
700 Approv. et alimentation en eau potable	850'489	864'551	771'140	848'000	951'460	849'608
710 Assainissement des eaux usées	329'958	683'308	264'660	672'000	345'298	682'878
711 Station d'épuration des eaux usées	382'829		399'000		290'389	
720 Traitement des déchets	612'108	884'650	704'640	846'000	603'316	860'883
721 Usine d'incinération des déchets	96'437		95'000		73'311	
740 Cimetières, crématoires et columbariums	21'267	14'600	20'200	13'000	16'391	23'900

	COMPTES 2020		BUDGET 2020		COMPTES 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
750 Correction des eaux	36'486	30'078	25'500	11'000	118'092	107'705
790 Aménagement du territoire	314'189	75'381	370'200	86'000	284'996	97'805
792 Construction de logements	3'728				2'622	
798 Tâches non ventilées	222'597		235'000		224'912	
8 Economie publique	1'072'294	673'528	644'800	314'500	685'594	624'774
800 Agriculture	19'691	27'666	24'500	25'000	22'603	27'469
801 Irrigation	14'181		100'900		9'707	
810 Sylviculture	24'878		25'000		8'365	
830 Société de développement	706'924	415'188	176'400	70'000	206'222	236'844
840 Industrie, artisanat et commerce	78'697		102'000		85'455	
860 Electricité	135'015	230'675	143'000	219'500	152'829	242'271
870 Exploitations artisanales	12'908				130'201	118'188
898 Tâches non ventilées	80'000		73'000		70'208	
9 Finances et impôts	2'035'198	13'735'341	1'227'600	12'268'300	2'229'371	13'716'374
900 Impôts personnes physiques	395'753	10'730'183	265'000	9'203'600	594'391	10'515'120
901 Impôts personnes morales	6'903	576'082		650'000	357	895'945
909 Autres impôts	8'546		6'000		8'621	
920 Péréquation financière		1'264'346		1'280'000		1'076'185
932 Part des communes dans divers projets	9'310	178'495		74'100	49'274	70'936
940 Intérêts	455'577	684'313	494'500	703'000	484'043	770'783
942 Immeubles du patrimoine financier	43'415	181'698	50'100	192'600	50'685	190'538
943 Domaines		120'225		165'000		196'864
998 Tâches non ventilées	1'115'500		412'000		1'041'998	

ACCOMPAGNANT COURSE SCOLAIRE

Nous sommes encore à la recherche de personnes disponibles pour accompagner une course scolaire de téléphérique au bénéfice des élèves de la plaine fréquentant l'école de Vercorin.

En remerciement du service rendu, l'abonnement annuel du téléphérique est offert.

Si vous êtes intéressé-e, merci de contacter la direction des écoles

(Jean-Claude Filliez) au 027 459 22 55 ou par courriel : dirp.groneregion@edu.vs.ch

VIE LOCALE

JEAN BOVIER

Jean est né un mercredi 18 mars 1931. Pour une raison que l'on ignore, son père Émile ne l'a enregistré que le 21 mars. Il est le troisième enfant d'une fratrie de six qui comptait également trois frères et deux sœurs.

Dès la fin de la scolarité, il travaille la campagne, puis comme berger, ensuite comme aide mineur à Salanfe et à la Grande Dixence. Le week-end avec son frère et, en danseurs émérites, ils courent les bals de la région. Sportif, il entame une « carrière » de footballeur stoppée nette par la fracture d'une jambe.

En 1954, il se marie avec Mireille Albasini. De leur union naîtront trois enfants, Christian, Daniel et Manolita. Cinq petits-enfants compléteront par la suite la famille.

Avec son frère, ils se lancent dans les transports et travaux agricoles. Plus tard, il devient bûcheron mais un grave accident en forêt lui fait changer d'orientation professionnelle, il travaille alors pour un vigneron-encaveur. Enfin, il est engagé à l'Alusuisse et cela jusqu'à sa retraite. Le reste des journées était bien rempli. Avec son frère, ils plantent environ 15'000 m² de vignes et s'en occupent avec l'aide de la famille.

De caractère bien trempé et à peine têtu, Jean aime le contact humain. Il a le sens de la tribu qu'il aime avoir autour de lui. Le dimanche, c'est pêche et pique-nique en famille. Une fois les enfants ayant quitté le nid, avec Mireille ils font l'acquisition d'une moto et effectuent de belles virées au sein de l'amicale des sangliers. La cueillette des champignons occupe aussi son temps libre. Il est actif au sein de la Société de développement de Chalais.



Le temps de la retraite arrivé, il a continué à travailler les vignes, à tailler ses abricotiers à Briey et à entretenir son potager.

Il y a trois ans, son épouse Mireille s'en est allée.

Aujourd'hui, il jouit encore d'une bonne santé, conduit sa voiture ou son scooter et taille toujours ses abricotiers. Son caractère bien trempé est resté et il coule des jours heureux avec sa compagne Eliane.



MARIA MADLIGER

Maria a grandi à Feltre dans la province de Belluno en Italie avec son frère jumeau et cinq autres frères et sœurs.

Sa fille Renata est née également en Italie.

Maria a quitté la maison pour gagner sa vie en Suisse. A Bienne, elle travaillait surtout dans le service. C'est là qu'elle a connu son mari Henri Madliger. Après le mariage, ils ont fait venir Renata en Suisse afin qu'elle puisse faire ses études ici. Maria a passé la majorité de sa vie avec son mari et sa fille à Bienne.

Plus tard, ils ont habité dans différents endroits, notamment à Vercorin et ensuite à Chalais où elle a perdu son mari.

La fille de Maria, son mari et leurs enfants ont souvent passé leurs vacances à Vercorin et à Chalais. Maria a deux petits-enfants et cinq arrière-petits-enfants.

Après un long séjour à l'hôpital, Maria a rejoint le Foyer St-Joseph à Sierre. C'est là qu'elle vit depuis plusieurs années.

NOUVELLE INTERVENANTE SOCIO-ÉDUCATIVE POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE DE CHALAIS EN SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Depuis août 2020, la commune de Chalais a décidé d'engager une intervenante socio-éducative pour les enfants en âge de scolarité obligatoire.

Ce poste est actuellement occupé depuis fin novembre par Mme Elise Lazayres. L'intervenante socio-éducative est chargée d'appuyer la direction des écoles dans la prévention et la gestion des problèmes à composante sociale qui interfèrent dans la scolarité de l'élève et la vie des écoles. Elle s'entretient avec l'élève, ses parents, les enseignants et collabore avec les partenaires de l'école sans se substituer à eux.

Les 3 rôles principaux de l'intervenante socio-éducative sont :

- ◇ La gestion des conflits hors-murs scolaires, avant/après l'école ou sur le chemin de l'école avec les enfants concernés. Si nécessaire, elle peut contacter les parents afin de trouver des solutions ensemble.
- ◇ La disponibilité pour les élèves et les parents en difficulté dans l'organisation des devoirs et de l'autonomie de l'enfant. Mme Lazayres est prête à collaborer avec les parents, afin de donner des pistes concrètes pour éviter que les devoirs deviennent une source de conflit.
- ◇ L'intervention de manière ponctuelle dans toutes les classes de 1H-8H autour de thématiques liées à l'enfance.

Si vous souhaitez plus de renseignements ou avez besoin de son intervention, vous pouvez prendre contact avec l'enseignant-e de votre enfant qui pourra vous diriger vers Elise Lazayres. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et besoins.



Elise Lazayres

28 ans

Intervenante socio-éducative
Diplôme d'enseignement
bilingue aux degrés primaires
Master interdisciplinaire
en droits de l'enfant
E-mail : educ@chalais.ch



ASSOCIATION CULTURELLE ET ARTISANALE DE VERCORIN - ASCAVE

L'ASCAVE, ASSOCIATION CULTURELLE ET ARTISANALE DE VERCORIN, À BUT NON LUCRATIF A VU LE JOUR LE 3 AVRIL 2019.

Les buts de cette Association sont de maintenir la vie au centre du village et de favoriser l'artisanat local et la culture en organisant diverses activités dans notre village et station de montagne tels que :

Les **Rencontres de Vercorin**, conférences interactives, 9 par année

Après-midi tricot :

nouveau deux enfants dès 7 ans sont les bienvenus pour apprendre à tricoter sur inscription par SMS au 079 715 77 38

Marchés artisanaux en hiver

(hivernales) et été (estivales), le marché de Noël

Concerts à l'église de Vercorin

dont le concert de Gospel lors du marché de Noël

La journée Santé – Nature, le 25 juillet 2021

Depuis le début du mois d'avril, l'ASCAVE a ouvert au centre du village un Atelier de loisirs créatifs (local en face des Mayens) : ouvert à tous, enfants, adultes, touristes (maximum 10 participants).

Ces ateliers seront animés soit par des personnes de l'association soit par des artisans prêts à donner des cours et faire connaître leur savoir-faire.

Depuis son lancement nous avons organisé durant les vacances de Pâques 6 ateliers pour les enfants entre 4 à 12 ans. La participation fut d'environ 50 enfants surtout des enfants des hôtes de Vercorin, ce qui nous conforte de l'utilité de cet Atelier.

Nous espérons durant l'entre-saison accueillir les enfants du village et de la Commune qui le désirent. Les programmes sont mis sur le site www.ascave.ch.

Ces ateliers durent env. 2 heures 30 au prix de 7 Frs par enfant. Il est conseillé d'inscrire l'enfant au préalable (par SMS au 079 715 77 38)

Nous proposons pour les anniversaires (maximum 10), une activité de bricolage, le samedi de 14 à 16 h. Vous pouvez nous contacter aux adresses ci-dessous, pour tous renseignements.

www.ascave.ch
ascave@bluewin.ch
Responsable des ateliers .
Claude Franzetti , Natel : 079 715 77 38



ASCAVE PROGRAMME ÉTÉ 2021

NOUVEAU A VERCORIN

ATELIER DE LOISIRS CRÉATIFS (en face de l'hôtel des Mayens)

DU 12 JUILLET AU 15 AOÛT 2021 : BRICOLAGES ENFANTS LES :

Mardi matin de 09h00 à 11h30,
jeudi après-midi
de 15h00 à 17h30 et
samedi de 09h00 à 11h30
Inscriptions conseillées.

EXPOSITION MAISON BOURGEOISIALE

DU 10 JUILLET AU 15 AOÛT 2021 :

EXPOSITION d'aquarelles de Marie-Claire PIRINOLI, Cugy
Ouvert les vendredi de 15h00 à 18h30, samedi de 16h00 à 19h30 et dimanche de 16h00 à 19h00.

LES ESTIVALES ARTISANALES AU PARC A MOUTONS

Les 16, 23, 30 JUILLET 2021 et les 6 et 13 AOÛT 2021 de 15h00 à 18h30

JOURNÉE SANTÉ – NATURE LE DIMANCHE 25 JUILLET 2021

De 10h00 à 18h00. Marché avec env. 30 exposants, animations enfants et musicale.

Ateliers, promenades botaniques d'une heure sur inscription.

INFOS PRATIQUES

CHALAIS INFO

ESPACE VIE LOCALE, ASSOCIATIVE ET HABITANTS

N'hésitez pas à nous communiquer vos projets, histoires, photos ou anecdotes, deux pages des prochains Chalais Info seront consacrées à la mise en lumière de notre vie locale, associative et de ses habitants.

Contact : presidence@chalais.ch



<https://www.facebook.com/chalais.ch>

Page Facebook officielle
de la commune de Chalais

Abonnez-vous à la page

Actus & Infos à suivre et à partager



ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi
de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Place des Ecoles 2
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
info@chalais.ch
www.chalais.ch



DÉCHETTERIES

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Déchetterie intercommunale de l'UTO	Matin	Après-midi
Lu fermée, Ma, Me, Je, Ve :	08h00 - 11h45	13h30 - 17h45
Sa :	08h00 - 11h45	13h30 - 16h45
Veille de fête:	Fermeture 1 heure avant	

Déchetterie de Vercorin	Été / dès le 15 mars	Hiver / dès le 1 ^{er} novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h / 13 h à 15 h	10 h à 12 h

Dès le 1^{er} juin 2021 afin de préserver la tranquillité du voisinage, les eco-points de plaine sont fermés le dimanche



CHALAIS INFO - BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL DE CHALAIS, N° 2, MAI 2021

Edition Administration communale de Chalais, Place des Ecoles 2, 3966 Chalais

Graphisme Grand & Partenaires

Photos Merci à Laurent Borella & Philippe Pellat

Composition et Impression Schoechli Impression & Communication

Tirage 1850 exemplaires